Date de dépôt : 2 mai 2018

## Pétition contre des sites de décharge bioactive en zone agricole

Mesdames et Messieurs les députés,

Le canton recherche actuellement un nouveau lien pour le stockage des mâchefers issus de l'usine d'incinération des Cheneviers qui sont aujourd'hui entreposés sur le site de Châtillon, sur la commune de Bernex. Sur quatorze sites examinés par l'Etat, trois sont actuellement retenus qui se trouvent sur les communes de Collex-Bossy, Satigny, (Bourdigny) et Versoix. Ils se situent tout ou partie en zone agricole (surfaces d'assolement) et un tel projet impactera durablement, voire aura pour conséquence la cessation d'activité d'une ou de plusieurs exploitations de notre canton. Sans compter le dégât d'image qu'une telle installation induira sur les productions et les activités des exploitations agricoles environnantes. Il est dès lors impératif que le canton étudie d'autres filières pour ses mâchefers, par exemple leur valorisation, en lieu et place de les enterrer, méthode qui appartient à une autre époque et a pour conséquence de transmettre la gestion de nos déchets aux générations futures.

**Quelques chiffres**: l'emprise totale de l'installation, à ciel ouvert, est d'environ 10-15 ha. Le volume de stockage, un trou d'environ 1 million de m³ (400 piscines olympiques). La durée d'exploitation est de l'ordre de 25 ans, suivie d'une période de surveillance d'au moins la même durée.

NON à la destruction de terres agricoles et de surfaces d'assolement pour l'installation d'une décharge bioactive à ciel ouvert. Oui à la recherche de solutions alternatives. P 2036 2/2

N.B. 394 signatures AgriGenève Association faîtière de l'agriculture genevoise p.a. M. Marc Klinckmann 52, route de la Vieille-Bâtie 1239 Collex-Bossy